



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 119560

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation dans les écoles bilingues en pays Basque. En effet, le mode de calcul mis en place par l'éducation nationale pour l'attribution des postes d'enseignants dans les écoles maternelles et primaires bilingues du pays Basque pénalise ces classes et notamment l'enseignement du français dont les effectifs dépassent largement le quota des 27 élèves par classe pour atteindre, pour certaines, jusqu'à 35 élèves. Aujourd'hui, il existe une très vive inquiétude des parents d'élèves de ces classes bilingues mais aussi des maires de l'ensemble du pays Basque. Dernièrement, plus de 500 parents d'élèves, venus de tous le pays Basque intérieur, ont manifesté leur mécontentement devant la sous-préfecture de Bayonne. Ces règles de calcul pour l'affectation des postes d'enseignant en classe bilingue, si elles n'étaient pas reconsidérées, laisseraient à penser que l'État reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre, sans tenir compte de la volonté des élus et des parents d'élèves de l'ensemble du pays Basque, sans tenir compte également de la volonté de l'Office public de la langue basque, mis en place par ce gouvernement, pour favoriser le développement de la langue et de la culture basques. Il lui demande de lui indiquer son sentiment sur ces modalités de calcul et plus généralement les mesures qu'il entend prendre afin de conforter l'enseignement bilingue dans les écoles publiques du pays Basque.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119560

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2032